

<https://enseignants.se-unsa.org/AED-des-acteurs-de-Devoirs-faits>



AED : des « acteurs » de Devoirs faits

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Publication date: jeudi 25 janvier 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Depuis novembre 2017, le ministère encourage la mise en place du dispositif « Devoirs faits » dans tous les collèges. Les AED sont explicitement désignés comme des « acteurs » de ce dispositif.

Une organisation propre à chaque collège

Ce programme ne repose sur aucun texte officiel et son organisation s'appuie essentiellement sur les recommandations d'un vademécum destiné aux chefs d'établissement. Difficile encore aujourd'hui d'en connaître les modalités précises d'application, notamment pour la rémunération.

Un dispositif qui repose sur le volontariat, rémunérable en heures supplémentaires

Les AED qui interviennent en dehors de leur temps de service peuvent, dans certains établissements, bénéficier d'heures supplémentaires.

Nos points de vigilance :

- Si la participation à ce dispositif peut être enrichissante pour les AED, notamment ceux se destinant aux métiers de l'enseignement, ils ne doivent pas être utilisés comme des variables d'ajustement. Nous contestons les tentatives de modification de leurs emplois du temps, parfois sans concertation avec les CPE, dans des établissements dans lesquels les enseignants ne sont pas ou peu volontaires. Il n'est pas question de ponctionner les moyens de vie scolaire déjà très limités dans beaucoup d'établissements, en particulier en zone rurale, ni de priver les AED d'une rémunération supplémentaire.
- Apporter une aide pédagogique, notamment à des élèves en difficulté, ne s'improvise pas. Nous réclamons une formation ambitieuse des AED et des volontaires services civiques qui ne se limite pas aux fiches du vademécum, notamment afin de favoriser les travaux de groupes, les échanges entre les élèves et la co-intervention avec un enseignant.

Volontaire pour participer au dispositif ?

N'hésitez pas à nous adresser vos témoignages, vos remarques ou questions [en contactant votre section locale](#)